

**Zeitschrift:** Suisse magazine = Swiss magazine  
**Herausgeber:** Suisse magazine  
**Band:** - (2010)  
**Heft:** 245-246  
  
**Rubrik:** Courrier des lecteurs

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 12.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



# Courrier des lecteurs

Chers amis, vous trouverez ci-joint un chèque abonnement de soutien pour deux ans. Je me redis chaque fois : merci pour la qualité et l'intérêt de notre et votre Suisse Magazine, sans compter tout ce que vous avez donné pour que nous puissions continuer à en profiter ! Petite Suisse aux bras nouveaux... Avec toute mon amitié.

Mme G., Dijon

*Merci pour votre soutien et vos encouragements.*

Merci pour votre magnifique article sur le Jura paru dans *Suisse Magazine* n° 239/240. Native de Porrentruy, élevée au couvent des ursulines, je n'ai jamais oublié mon Jura. Enfin quelqu'un s'est souvenu de cette petite Suisse oubliée. Merci de tout cœur d'en avoir si joliment parlé. Je garde précieusement cette revue.

Mme B., Cannes

Fondé en 1955

Numéro 245-246

Janvier-Février 2010

www.suissemagazine.com

redaction@suissemagazine.com

**Directeur de la Publication :**

Philippe Alliaume

**Comité de Rédaction :**

Alain-Jacques Czouz-Tornare, Juliette David,  
Michel Goumaz, Marco Itin, Jérôme Liniger,  
Henriette Nicolet, Martine Roesch.

**Rédaction :** Denis Auger.

**Ont collaboré à ce numéro :**

Philippe Alliaume, Alain-Jacques Czouz-Tornare,  
Juliette David, Henriette Germain-Nicolet,  
Michel Goumaz, Jérôme Liniger,  
Martine Roesch, Jean-Claude Romanens.

**Rédaction de Suisse Magazine**

9, rue Sadi Carnot, 92170 Vanves

Tél. : +33 (0)1 41 08 13 92

Fax : +33 (0)9 53 21 16 93

Bimestriel

| Tarifs 2003-2010      | France | Étranger |
|-----------------------|--------|----------|
| Prix du numéro        | 9 €    | 9 €      |
| Abonnement 1 an       | 47 €   | 51 €     |
| Abonnement 2 ans      | 84 €   | 90 €     |
| Abonnement de soutien | 70 €   | 100 €    |

Paiement par Internet ou par Visa,  
nous appeler au 01 41 08 13 92 ou envoyer un mail  
à abonnements@suissemagazine.com

**Service abonnements de Suisse Magazine**

9, rue Sadi Carnot, 92170 Vanves

Tél. : 01 41 08 13 92

abonnements@suissemagazine.com

Couv. : Twike  
p. 2 : easy-glider.com  
p. 6 : Ringier

pp. 18-19 : Hydroptere, Planet Solar, Quanta,  
Bikeboard, Pacific Cycles, MDI  
p. 35 : solar-impulse, Beau-Rivage Palace -  
Thierry Zufferey, Christian Coigny  
Couv., pp. 2, 8 à 17, 20, 21, 26,  
30 à 33, 35, 36 : DR

**Éditeur :** Franco-Suisse de Publications  
Sarl de Presse. **Gérant :** Martine Roesch.  
**Associés :** Juliette et Philippe Alliaume.

**Siège Social :**

9, rue Sadi Carnot - 92170 Vanves

Siren : 413 199 308 RCS Nanterre

Ape : 5814Z - TVAIC : FR16413199308

CPPAP N° 0412 K 81552 - ISSN N° 1274-7769

Dépôt Légal à Parution

© 1997-2010 FSP SARL

La rédaction n'est pas responsable de la perte ou de  
la détérioration des textes ou photos qui lui sont adressés pour  
appréciation. Reproduction après accord formel  
sous réserve de mentionner la source et d'adresser  
un justificatif au journal.

**Réalisation et impression :**

Imprimerie CHIRAT  
744, rue de Sainte Colombe  
42540 Saint-Just-la-Pendue



Si vous souhaitez communiquer

dans Suisse Magazine,  
merci de nous contacter.

Antoine Chapdaniel 33 (0) 1 41 08 13 92  
antoine.chapdaniel@suissemagazine.com

## Secret bancaire : petite chronologie 3<sup>e</sup> trimestre 2009

**2 octobre 2009 :** le parlement italien vote une amnistie fiscale. Le ministre italien des Finances Giulio Tremonti reconnaît que son 3<sup>e</sup> bouclier fiscal vise à « assécher la place bancaire de Lugano ». Il permet aux Italiens de rapatrier les capitaux non déclarés à l'étranger en échange du versement d'une pénalité correspondant à 5 % de la somme totale. Les autorités italiennes suspectent les banques suisses et notamment tessinoises d'accueillir près de la moitié des 300 milliards d'euros que des Italiens auraient placés à l'étranger. On estime à 40 milliards de francs la somme qui pourrait quitter les banques tessinoises pour retourner en Italie en raison de l'amnistie fiscale. Les autorités italiennes avaient déjà installé des « radars » fiscaux à la frontière destinés à détecter les mouvements suspects d'argent liquide, d'or ou de pierres précieuses. Elles avaient aussi été soupçonnées d'avoir envoyé des espions en Suisse pour traquer leurs ressortissants fraudeurs.

**27 octobre 2009 :** le fisc italien mène une opération coup de poing dans les filiales italiennes de 76 banques suisses dans une vingtaine de villes de la péninsule. La brigade financière annonce que de nouveaux contrôles auront lieu prochainement.

**2 novembre 2009 :** Hans-Rudolf Merz annonce dans la presse dominicale que la Confédération suspend les négociations en cours avec l'Italie sur un accord de double imposition.

**4 novembre 2009 :** La Suisse et la Turquie paraphent une convention de double imposition révisée selon les critères de l'OCDE. Il s'agit du 15<sup>e</sup> accord du genre négocié depuis l'assouplissement du secret bancaire.

**13 novembre 2009 :** UBS pourrait ne devoir livrer qu'un « très petit nombre » de noms de contribuables américains détenteurs d'un compte en Suisse, au lieu des 4 500 exigés par le fisc américain. Selon l'ambassadeur américain en Suisse, 9 000 contribuables se sont en effet déjà fait connaître. Pour échapper à un procès, la banque suisse a versé une amende de 780 millions de dollars et livré les noms d'environ 250 clients américains, puis accepté d'en livrer 4 500 autres. Le gouvernement américain estime que les avoirs cachés dans des comptes offshore atteignent plus de 18 milliards de dollars.

**27 novembre 2009 :** Le Conseil fédéral transmet au parlement une première série de cinq accords de double imposition signés avec les États-Unis, la France, le Royaume-Uni, le Danemark et le Mexique. Il propose parallèlement que chaque accord soit soumis au référendum facultatif.

**3 décembre 2009 :** La Suisse signe avec le Kazakhstan un accord élargissant l'assistance administrative en matière fiscale d'après les normes de l'OCDE.

**3 décembre 2009 :** Le Canada menace d'ouvrir une procédure en justice contre UBS si la banque ne livre pas d'elle-même les noms de ses clients soupçonnés de fraude fiscale.

**7 décembre 2009 :** UBS lève l'interdiction totale de voyager pour ses gérants de fortunes. Les quelque 5 000 conseillers à la clientèle de la banque peuvent à nouveau rencontrer leurs clients à l'étranger.